

# COMMUNE DE HUTTENDORF

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 3 AVRIL 2017 à 20h00**

sous la présidence de Monsieur Pierrot WINKEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 11  
Conseillers présents : 8  
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

*Date de la convocation : 27 mars 2017*

Présents : M. Pierrot WINKEL – Maire, M. Michel GACKEL – Adjoint, M. Claude GRASSER, M. Denis LANG, M. Martin LAUGEL, M. André LENGENFELDER, M. Pascal WEBER et Mme Martine HANSZ.

Absents excusés avec procurations : Mme Cora KLEIN qui a donné procuration de vote à M. Pierrot WINKEL, M. Denis WINKEL qui a donné procuration de vote à M. Claude GRASSER et Mme Sandrine SNEIJ qui a donné procuration de vote à M. Michel GACKEL.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que M. André LENGENFELDER soit nommé secrétaire de séance.

### Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2017 DE\_2017\_010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2017.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2017.**

### Pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres DE\_2017\_011

La création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, effective depuis le 1er janvier 2017, s'inscrit dans un objectif d'unité, d'efficacité et de cohérence pour notre territoire, et au bénéfice des habitants et des acteurs locaux. Cet objectif sous-tend le projet intercommunal à l'élaboration duquel les élus se sont attelés, un projet qui repose sur deux axes stratégiques : d'une part, le respect et la prise en compte des priorités et des programmes d'action de chacune des quatre anciennes communautés de communes, d'autre part, une ambition nouvelle à travers le renforcement des compétences obligatoires de notre intercommunalité, au premier rang desquels l'économie, les mobilités et l'habitat.

La création de la Communauté d'Agglomération s'accompagne aussi de plusieurs changements d'ordre financier et fiscal.

Ils tiennent d'abord aux conséquences de la transformation juridique du cadre intercommunal, notamment l'élargissement du régime de la fiscalité professionnelle unique, l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences ou encore l'impact – très positif – en termes de concours financiers de l'Etat. Ces évolutions résultent aussi d'un choix fort : privilégier l'équité et la solidarité financières entre la Communauté et les communes membres.

Ce sont ces principes qui sont déclinés dans le projet de pacte financier, qui a été approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 23 février 2017, et auquel chaque commune est invitée à adhérer.

Le pacte repose sur la confiance réciproque entre la Communauté et les trente-six communes qui la composent ; cette confiance est inspirée du souci d'une égalité de traitement dans les relations financières entre les collectivités. Elle vise à conjuguer plusieurs objectifs : préserver l'équilibre des budgets communaux ; renforcer les moyens financiers et donc la capacité d'action de l'Agglomération ; harmoniser et stabiliser la pression fiscale globale pour les contribuables.

Dans la mesure où il apporte des garanties effectives pour les finances communales et intercommunales, il vous est proposé d'approuver ce pacte financier, qui sera mis en œuvre conjointement par la Communauté d'Agglomération et les communes, avec exigence et transparence.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Vu les lois du 21 février 2014 et du 7 août 2015 ;**

**Vu les dispositions du Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;**

**Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 février 2017 ;**

- **ADOPTE le pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, joint à la présente délibération.**

### **Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes DE\_2017\_012**

**Vu** la délibération en date du 9 avril 2014 fixant les taux des indemnités du Maire et des adjoints,

**Vu** le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de fixer l'indemnité du Maire (M. Pierrot WINKEL) à 15,2% de l'indice brut terminal de grille indiciaire de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**
- **DECIDE de fixer l'indemnité de chaque adjoint (M. Michel GACKEL et Mme Cora KLEIN) à 7,00% de l'indice brut terminal de grille indiciaire de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

### **Approbation du compte administratif de la commune – exercice 2016 DE\_2017\_013**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2016 qui peut se résumer comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées : 181 360,18 €

Recettes réalisées : 446 724,95 €

Résultat de l'exercice 2016 : 265 364,77 €

Excédent reporté exercice 2015 : 55 160,61 €

**Résultat de clôture exercice 2016 : 320 525,38 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées : 229 214,92 €

Recettes réalisées : 156 722,55 €

Résultat de l'exercice 2016 : - 72 492,37 €

Excédent reporté exercice 2015 : 14 894,72 €

**Résultat de clôture exercice 2016 : - 57 597,65 €**

*Sortie de Monsieur le Maire.*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif 2016 de la commune.

### **Approbation du compte de gestion de la commune – exercice 2016 DE\_2017\_014**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Affectation du résultat exercice 2016 sur exercice 2017 DE\_2017\_015**

Au vu du compte administratif 2016, Monsieur le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Vu l'excédent de 320 525,38 € de la section de fonctionnement et le déficit de 57 597,65 € de la section d'investissement,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 49 289,11 €,

- 106 886,76 (57 597,65 + 49 289,11) au compte 1068 en recettes d'investissement,
- 213 638,62 € (320 525,38 – 106 886,76) au compte 002 en report à nouveau en recettes de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat telle qu'énoncée ci-dessus.

### **Fixation des taux des Contributions Directes 2017 DE\_2017\_016**

**Monsieur le Maire** expose au Conseil Municipal les taux d'imposition en vigueur en 2016, à savoir :

Taxe d'habitation : 16,00 %

Taxe foncière propriétés bâties : 13,55 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 50,42 %

Suite à l'adoption du pacte financier, Monsieur le Maire propose de modifier ces taux pour l'année 2017 comme suit :

	<b>Bases 2017</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
<b>TH</b>	419 500	12,34%	51 766 €
<b>TFB</b>	303 300	10,59%	32 119 €
<b>TFNB</b>	36 700	35,02%	12 852 €
		<b>TOTAL</b>	<b>96 737 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de fixer les taux des 3 taxes de fiscalité directe locale comme énoncé ci-dessus.**

### **Budget primitif de la commune – exercice 2017 DE\_2017\_017**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget primitif se résumant comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>417 701,62 €</b>	<b>417 701,62 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>395 459,88 €</b>	<b>395 459,88 €</b>

Le budget est joint en annexe.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte le budget primitif 2017 tel que présenté.**

### **Acquisition d'une classe mobile pour l'école primaire DE\_2017\_018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une classe mobile pour le stockage, le rechargement et la synchronisation des tablettes et ordinateurs portables pour l'école primaire.

Le devis de la société GRAII se monte à 8 864,00 € HT (12 PC portables, 1 chariot mobile, 12 licences).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'acquérir une classe mobile auprès de la société GRAII pour un montant de 8 864,00 € HT + extension de garantie 3 ans 468,00 € HT.**

## **INFORMATIONS**

### **Travaux de mise en accessibilité et sécurité du bâtiment mairie – école : attribution des lots**

Monsieur Gackel présente au Conseil Municipal l'attribution des lots relatifs aux travaux de mise en accessibilité et sécurité du bâtiment mairie-école :

Lot 1 ELECTRICITE : Ets EIE de Haguenau pour 15 858,24 € HT.

Lot 2 PLÂTRERIE – FAUX PLAFONDS : Ets EUROPLÂTRE de Kilstett pour 22 494,60 € HT.

Lot 3 INSTALLATIONS SANITAIRES – CARRELAGE - SIGNALISATION : Ets RCBC de Mommenheim pour 10 365,60 € HT

Lot 4 MENUISERIE EXTERIEURE - FERRONNERIE : Ets SIBLER de Schweighouse/Moder pour 11 132,04 € HT.

Lot 5 MENUISERIE INTERIEURE – PORTES COUPE-FEU : Ets ZYTO de Pfaffenhoffen pour 7 255,20 € HT.

Lot 6 ASCENSEUR : Ets EST ASCENSEUR de Strasbourg pour 9 614,40 € HT.

Soit un total de 76 720,08 € HT soit 92 064,10 € TTC.

**La séance est levée à 21h45.**